

**N° 13/5.21**

**[PRÉAVIS N° 13/3.21](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 122'000.00 TTC, PARTICIPATION NON DÉDUITE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ARBORISATION ET DE VÉGÉTALISATION POUR LA VILLE DE MORGES**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le préavis susmentionné de la Municipalité s'est tenue par vidéo-conférence le mardi 13 avril 2021.

Ont participé à cette « réunion », le Municipal JEAN-JAQUES AUBERT (dicastère Infrastructures et gestion urbaine), accompagné de Mesdames LARA GRAZ (adjoindue aux Parcs et promenades) et ORIANE VIOT (Technicienne-paysagiste au Service Urbanisme), ainsi que de Monsieur STANLEY MATHEY (responsable Parcs et promenades). Et par écrans interposés, les commissaires, soit Mesdames Françoise ADLER, Brigitte COENDOZ, Eva FROCHAUX, Nathalie HENSCHEL, et Messieurs Jérôme MASSEREY, Rémi PETITPIERRE, et Bertrand GILLIARD, président rapporteur.

Que la Municipalité et les représentants de la Ville soient ici remerciés pour leur présentation claire, ainsi que pour les documents complémentaires obtenus par mail, soit la présentation ainsi que l'appel d'offres, transmis pour information à la seule et exclusive intention des commissaires.

## **1 HISTORIQUE ET PRÉAMBULE**

En 2019 Morges obtenait le label « Ville Verte », mais non sans quelques points restants à améliorer selon l'audit, dont un certain manque d'outils de planification.

Or Morges se densifie, entre autres sous la pression de la LAT, qui permet de préserver des terrains agricoles mais au prix d'une densification des espaces urbains. Or cette densification induit une pression sur les espaces végétalisés en ville, du moins ce qu'il en reste.

Fin 2016, Morges comptait quelques 16'000 habitants et on en attend déjà environ 10 % de plus fin 2021. Il est donc vital pour Morges de conserver, voire mieux développer, son arborisation. Il s'agit d'ailleurs d'un vœu explicite de la Commission de Gestion 2020, et d'une première réponse à la motion PSIG « Réarboriser la ville » comme spécifié dans le préavis.

En s'appuyant sur un « power-point », les représentantes et représentants de la Ville ont présenté, détaillé et défendu le préavis, par ailleurs salué par la Commission pour sa clarté.

Un appel d'offres a été lancé auprès de 5 bureaux d'études spécialisés, dont le contenu a été porté à la connaissance de la Commission après la réunion sur la demande d'un commissaire.

Le préavis détaille très bien la problématique. Rappelons simplement ici les grands défis à relever, soit principalement la couverture arborée (~15 % actuellement), notoirement insuffisante pour lutter efficacement contre la problématique des îlots de chaleur, alors qu'un idéal de 40 % serait souhaitable (mais difficile à atteindre au vu de notre territoire exigu et dense).

La végétation ne fait pas que de lutter contre l'accumulation de chaleur, mais elle fixe aussi divers polluants et particules fines ; bien sûr elle absorbe aussi le CO<sub>2</sub>, malheureusement seulement temporairement.

Mais pour tendre à une meilleure couverture, il ne suffit pas de planter quelques buissons – quand bien même c’est mieux que rien – mais aussi de s’assurer que les essences plantées aient l’espace nécessaire pour se développer, non seulement en surface mais aussi (surtout?) en sous-sol.

## 2 PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

Planter du nouveau c’est bien, conserver ce qui existe dans toute la mesure du possible est également nécessaire pour tendre vers l’objectif.

Encore faut-il que les conditions ad hoc soient remplies, d’autant qu’il faut se projeter sur le long terme, soit au moins 20 ans pour qu’un arbre atteigne son développement « efficace » permettant de remplir son office en termes d’ombrage ! Respecter une telle stratégie à long terme est indispensable pour accompagner la densification de la Ville si l’on veut conserver la qualité de vie sur notre territoire.

On se contentera juste de rappeler quelques fondamentaux .

- Un espace suffisant en hauteur et en surface.
- Une irrigation suffisante, donc une surface de pénétration de la pluie en conséquence autour de la plante.
- Un volume de terre suffisant pour le développement des racines, ce qui entre souvent en conflit avec les diverses conduites existantes ou à créer en sous-sol ( eau, égouts, gaz, électricité, télécoms, etc. ) dont il faut par ailleurs garantir l’accès en cas de nécessité sans devoir abattre un arbre.
- Une bonne tolérance aux températures, tant aux gels qu’aux canicules, sans oublier la réverbération du sol asphalté ou même la température des moteurs de véhicules dans les zones de parcage.
- Et « last but not least », l’évolution du climat, qui ne va pas dans la seule direction d’un réchauffement linéaire, mais plutôt vers une augmentation des extrêmes. A noter que pour une ville comme Morges, au bord d’un lac, les scénarios retenus hésitent entre une évolution vers un climat continental « à la russe », ou vers une climat plus méditerranéen, où on verrait Morges vivre un peu comme Montpellier aujourd’hui.

On voit donc que, pour éviter de graves déconvenues dans quelques années, ces contraintes impliquent de prendre en compte

- La localisation des espaces arborisés.
- Leur environnement physique.
- Les essences choisies.

Ces aspects sont interdépendants : on ne plantera pas au Parc de l’Indépendance selon les mêmes critères qu’à la Place de l’Église, ni espérons-le bientôt le long de la Rue de Lausanne.

D’où la nécessité, relevée par la Municipalité, de planifier les aménagements futurs et de ne pas planter « n’importe quoi n’importe où », et de répertorier l’existant digne de conservation pour ne pas l’endommager. En outre, vu qu’il s’agit de décisions à appliquer sur le long terme, il semble nécessaire de formaliser les pratiques pour que les bonnes intentions ne se diluent pas avec le temps et les changements de personnes.

Il ressort donc de ce qui précède que ce processus ne concerne pas qu’un seul dicastère : tous les services doivent se sentir concernés, toute décision d’aménagements futurs ou de travaux immédiats pouvant avoir un effet déterminant sur l’existant et/ou sur les possibilités d’améliorations futures doit faire l’objet d’un consensus de tous les concernés.

### 3 DISCUSSION

**Q (question) : Combien de temps pour atteindre les 40 % de canopée souhaitable ?**

R (réponse) : 40 % probablement utopique à Morges, mais l'étude devrait définir des buts et des délais réalistes.

**Q : 210h prévues pour le personnel communal. Pour qui ?**

R : Principalement Infrastructure et gestion urbaines, mais bien sûr aussi Urbanisme, constructions et mobilité ainsi que Sports, bâtiments et environnement, particulièrement pour l'accompagnement du mandataire.

**Q : Dans quelle mesure peut-on intervenir sur le domaine privé ?**

R : Difficilement sur l'existant, mais assurément via les règlements tels les plans de quartiers ainsi que par une bonne sensibilisation et information aux propriétaires. Diverses réflexions sont en cours pour les inciter à réaliser des aménagements conformes au but de densification de canopée, éventuellement via le « fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable » objet du préavis 14/3.21.

**Q : Quelles essences va-t-on privilégier ?**

R : Contrairement à ce qui était considéré comme une « bonne pratique » il n'y a pas si longtemps, le choix d'espèces « indigènes » n'est pas toujours le meilleur : les conditions climatiques changeantes, mais aussi les spécificités des micro-climats urbains, plaident parfois pour des essences plus « exotiques ».

**Q : N'y a-t-il pas doublon avec les mesures déjà étudiées voire en cours ? (Gare, Eglantine ...)**

R : (Réponse plus floue) Il reste beaucoup à aménager, p.ex. RC1, Parc des Sports, Prairie.

**Q : N'y-t-il pas doublon avec les règlements (PPA, PDCom etc) ?**

R : Non pas doublon mais complémentarité. Les résultats de l'étude devraient être intégrés aux PPA en cours de réexamen.

**Q : A-t-on pensé à la végétalisation des façades ?**

R : Ne semble pas avoir fait actuellement l'objet de réflexions, mais la remarque est judicieuse.

**Q : On parle d'augmentation de la charge d'entretien pour Parcs et Promenades. Est-ce chiffré ?**

R : Non pas encore, cela dépendra des réalisations effectives. Mais dans tous les cas, un aménagement « vert » sera plus coûteux à entretenir (taille/élagage des arbres, ramassage des feuilles etc ) qu'une simple route asphaltée qu'il suffit de balayer de temps à autres.

A propos des CHF 25'000.- pour la « Communication sur la stratégie d'arborisation et de végétalisation », quelques commissaires se permettent de douter que la communication prévue pour convaincre les privés atteigne réellement son but. Quant à la communication en interne, l'un en tout cas se pose la question de l'organisation de notre administration, dans laquelle il faudrait prévoir des actions spécifiques et coûteuses pour que les différents services partagent quelque peu leurs préoccupations. Peut-être devraient-ils prendre simplement leur pause-café ensemble ?

Un commissaire remarque au passage que la subvention de Région Morges, de CHF 20'000.- selon le préavis, doit être nuancée par le fait que ladite « Région Morges » est en grande partie financée par Morges elle-même.

#### 4 CONCLUSION

La commission est convaincue de l'intérêt, et même de la nécessité, de préserver nos espaces verts et dans toute la mesure du possible d'en créer de nouveaux. Bien que sceptiques dans un premier temps, quelques commissaires se sont laissés convaincre lors de la présentation par les arguments de la Municipalité et la clarté des réponses apportées aux questions. Les coûts à venir restent un problème, non pas nécessairement directement liés à l'étude concernée, mais plutôt à ce qu'on décidera – ou non – par la suite. Comme toutes les études, il est permis de se poser sérieusement la question du rapport coût/bénéfice, dans la mesure où un beau rapport ne préjuge pas d'une réalisation efficiente, de nombreux exemples en témoignent. En outre, le travail conséquent (plus de 200 heures selon le préavis, donc un gros mois de travail) reste à la charge (inévitabile) de l'administration et ce avant même qu'une quelconque action concrète ne soit entreprise.

D'un autre côté, la commission est consciente qu'il faut bien que quelqu'un identifie et catégorise les solutions aux problèmes identifiés avant de pouvoir choisir les axes qui devront être poursuivis dans la gestion de notre patrimoine arborisé.

La commission dans son ensemble soutiendra donc ce préavis, avec le souhait que les conclusions de ladite étude soient effectivement suivies d'actions futures, et particulièrement qu'elles soient intégrées de manière cohérente dans les PPA et autres règlements à venir.

C'est donc avec cinq grands « oui », un moyen « oui », et un tout petit « oui » que la commission vous recommande d'accepter le présent préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 122'000.00 TTC, participation non-déduite, pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges ;
2. de dire que le montant de CHF 122'000.00 TTC, participation non-déduite, sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 24'400.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Bertrand Gilliard

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 mai 2021.**